

Registre in-folio de 359 feuillets, papier vergé; filigrane: une grappe de raisin ; reliure basane. Table de 13 feuillets in-4, ajoutée au volume.

1525-1531. — Fol. 1. Table du registre. — Fol. 4. Liste des « femmes et filles suspectes permises rentrer en la cité, pourveu qu'elles se conduyront honnêtement sans conversacion ou suspicion suspecte, ne demeurer avec gens d'église », qui ont donné une offrande pour la construction d'un hôpital des pestiférés. — Fol. 11. Tenue du conseil des gouverneurs en la salle des Cordeliers, « obstant quelque danger de peste qu'a esté en la maison de Jehan Prymet, concierge dud. hostel consistorial ». — Défense à Nicolas Martelot, dit Barbenoire, de tenir clos le pré de l'archevêque dépendant du « Batterot » de Chamars, après la Saint-Georges ni avant le lendemain de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, « car depuis la Saint-George, jusques au lendemain de la feste Nativité saint Jean-Baptiste plus oultre, ne doit estre cloz, ains doit estre descloz pour l'usaige, pasturaige et commodité de tous citiens ». — Fol. 11 v°. Demande d'un secours pécuniaire au chapitre de Besançon. — Défense aux bouchers d'envoyer paître leur bétail à Chamars, « pour le danger de peste, et éviter conversacion avec les enterreurs ». — Fermeture de la porte d'Arènes, en raison de la peste ; elle ne s'ouvrira que matin et soir pour laisser passer le bétail allant aux champs et en revenant ; on laissera, par un guichet, sortir ceux qui porteront des vivres aux pauvres qui sont à Velotte ou dans la campagne. — Fol. 12. Prélèvement sur le vin de l'hôpital du Saint Esprit, de quatre muids pour les pauvres expulsés qui sont à Velotte et dans la banlieue, — Organisation de la garde de la ville, pour le temps que durera la peste (3 juillet 1525), — Fol. 13. Remplacement des « deux paulx qu'estoyent es portes soulz la Porte Noire,... lesquelz de toute ancienneté par la cité y avoyent esté mis pour perpétuelle condempnacion de non povoir par messieurs du chappitre de l'église de Besançon, à perpétuité, ouvrir on fermer lesd .portes » (3 juillet). — Fol. 14. Réception de Claudot le Barbier, comme aide du barbier des pestiférés (7 juillet). — Fol. 13 v°. Compte rendu par le secrétaire Jean Lambelin, « retourné de la journée imperiale des cités d'Empire tenue à. Wlme, » de sa mission (11 août). — Fol. 16 v°. Assemblée des vingt huit et des notables avec les gouverneurs ordonnant : 1° que l'on oblige, par saisie, chaque chef de ménage au payement des taxes établies pour la garde de la ville ; 2° que l'on expulse « toutes chambrières, garces et concubines de prestres »; 3° que l'on contraigne Etienne des Potots, écuyer, à laisser pâtruer le bétail de Saint-Quentin dans un de ses prés, les premiers fruits enlevés, selon l'usage ; 4° que le maître de l'hôpital du Saint-Esprit fasse mener hors de la ville les cadavres des personnes mortes audit hôpital ; 5° que l'on rende à Louis de Vers, abbé de la Charité, l'usage de la maison appartenant à son monastère. — Fol. 17. Copie d'une délibération du 17 juin précédent, ordonnant aux prêtres de contribuer à la garde de la ville, comme les autres chefs de ménage (18 août). — Fol. 18. Prise de possession par Pierre Prévostet, clerc de la chapelle Notre-Dame, en l'église Saint-Pierre (19 août). — Fol. 19 Choix d'un prêtre pour administrer les sacrements aux pestiférés qui sont à Velotte (25 août). — Fol. 21. Expulsion de Claude, chambrière de Nicolas Michel, sacristain de Saint-Vincent, pour être rentrée sans autorisation dans la ville, en traversant la rivière de Chamars (4 septembre). — Fol. 22. Condamnation à diverses amendes, d'individus coupables d'avoir vendangé avant l'ouverture des bans (7 septembre). — Fol. 23 v°. Défense de brûler les « cheneveulles » dans les maisons ou dans les rues. Ordre de nettoyer les cheminées. — Fol. 24. Engagement de Claude Richard, comme barbier de la peste (12 septembre). — Fol. 25. Réclamations du chapitre contre les taxes imposées aux prêtres pour la garde de la ville. — Fol. 25 v°. « Taux des vendangeurs : chascun pourteur, par jour, iiiii blans ; vendangeur, ii. blans », (20 septembre). — Défense à Simon de la Ferté, co-gouverneur, de continuer à faire office de « scribe es pas et dismes des vendanges de monseigneur l'arcevesque, soubz ceulx de Chappitre » (22 septembre). — Fol. 26 v°. Règlement de la garde des portes et de l'échiquet. — Fol. 27. Autorisation de rentrer à Besançon, accordée à

Huguenette de Vaux, chambrière d'Etienne Fiancie, chanoine de Saint-Jean, « envoyée hors la cité pour sa lubricité et qu'elle demeuroit avec led. Fiancie », moyennant une aumône de cent francs, en faveur de l'hôpital des pestiférés, et la promesse de se conduire honnêtement(26 septembre). — Fol. 27 v°. Inventaire des biens de Simon de Lannoys, docteur en médecine, mort récemment à Besançon. — Levée du sceau apposé par le régale sur un coffre appartenant à Guillemette, femme de Liénard Grillon, citoyen de Besançon (27 septembre). — Fol. 29 v°. Publication des priviléges accordés à la ville par les Empereurs, et en particulier de la « provision » de Charles-Quint, de mars 1521. — Fol. 30. Quête de vin pour les pauvres : « le jour de feste Toussains et Commemoracion des trespassiez, devant l'hostel consistorial et sur le port des Cordeliers , se mettront tonneaulx pour recevoir les aulmosnes qu'il plaira aux citiens faire esd. pouvres ». — Défense aux ecclésiastiques, qui « avoyent de coustume envoyer plusieurs citiens par la cité le lendemain de la Toussains. cryans. l'ung : « Ça pour Sainct-Lyenard ! » l'autre : « Ça pour Sainct-Pierre ! » et plusieurs semblables, que sont crys dérisoires », de continuer à pratiquer cet usage. — Fol. 31. Signification à l'official de Besançon, des priviléges de la ville, et de la provision de Charles Quint donnée à Worms le 14 mars 1521 (4 octobre). Fol. 32. Condamnation à cent livres estev. d'amende et emprisonnement de Claude Bon, coupable d'avoir fait des informations à Besançon, au mépris des priviléges de la ville (.5 octobre). — Fol. 33 v°. Claude Bon, « pour ce qu'il est infracteur des priviléges de la cité, sera la nuyt prouchaine chargé et mené prisonnier au jugement de la Chambre de l'Empire » (6 octobre). — Fol. 36 v°. Arrestation à Gy, par ordre de l'archevêque, des notaires Claude Bergerot, Pierre Bichot, le jeune, Girard Burgilles. Jacques Jaquelin, de Pierre Quiclet, de Bernardin de la Ferté et de Claude Beau, tous citoyens de Besançon, on représailles de l'emprisonnement de Claude Bon (8 octobre). — Fol. 38. Fermeture des poternes et retrait des bateaux qui étaient sur la rivière. — Fol. 38 v°. Défense aux portiers de laisser passer les gens d'église ou officiers de l'archevêque voulant entrer à Besançon ou on sortir. — Charge donnée à Pierre de Chaffoy et Denis d'Anvers d'aller se faire représenter par les chanoines de Saint-Jean et de Saint-Etienne, les « sanctuaires, reliques et joyaulx de leurs églises», qu'ils se sont vantés d'emporter hors de la ville (9 octobre). — Fol 41, Copie de la lettre écrite par l'archevêque aux gouverneurs pour se plaindre de l'incarcération de son serviteur, Claude Bon (10 octobre). — Fol. -42 v°. Charge donnée à Pierre de Chaffoy, de « faire enfondrer en la rivière la grand nefz, oultre la Porte-Taillée, et aussi faire ester les navois dessus la rivière » (12 octobre), — Fol. 45. Condamnation à 200 livres d'amende de Pierre Chauvel, couturier, qui a refusé d'obéir aux ordres d'expulsion décernés contre lui, « combien qu'il y ait gros danger de peste, et qu'il a infecté trois ou quatre maisons voisines » (17 octobre). — Fol. 51. Condamnation de Claude Bailly et de Vuillemin Sire, couturiers, chacun à soixante sols d'amende, « pour avoir fait chaulses ». — Injonction à ceux qui récusent tel ou tel des gouverneurs comme suspect, d'avoir à faire la prouve de leurs motifs de suspicion (26 février 1528). — Fol. 52. Suppression de la messe de saint Sébastien que les Cordeliers célébraient chaque jour pour la ville (2 mars). — Fol. 55. Condamnation de la petite porte d'Arènes, conduisant au cimetière Saint-Jacques, hors la ville (10 mars). — Fol. 57. Condamnation d'Etienne Riotet, meunier des moulins de Rivotte, à payer 20 livres et 6 seaux, de la valeur d'un franc chacun, parce que le feu a été à ses moulins (20 mars). — Fol. 57 v°. Permission de « tirer et prendre pierres es fousselz d'Arènes (Arènes) en faisant le descombre », et près de la porte de Rivotte (21 mars). — Fol. 58 v°. Amodiation des bancs des boucheries au prix de 200 francs. — Fol. 59. Ordre aux hôteliers d'avoir une enseigne pendante à leur porte, et de remettre chaque soir, après le couvrefeu, à l'un des gouverneurs désigné à cet effet, la liste des personnes qui auront logé chez eux dans la journée (24 mars). — Fol. 60. Défense aux maréchaux de « faire paulmelles ne aultres ouvraiges concernans le mestier et art de sarrurerie » (27 mars). — Fol. 61 v°. Réception de Nicolas Perrenot et de Jacques Bonvalot, en qualité de juge pour

l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, en la ville de Besançon, et de lieutenant- dudit juge (3 avril). — Fol. 63. Condamnation de Guillaume Gadot, de Granges, couturier, à cinquante sols de dommages-intérêts et cent sols d'amende pour avoir « battu à grande effusion de sang », sur le pont, Pierre Bichon, de Granges (6 avril). — Fol. 67. Incarcération de Pierre Magdaleney et Pierre Roncynot, maîtres des étuves du Cygne, « pour quelque débat qu'ilz ont eu ensemble » (24 avril). — Adjudication de la maison de Jacques Lochard et de celle de Jean Aquenée, dont le prix sera utilisé au profit des pauvres pestiférés (27 avril), — Fol. 69. Ordre de l'archevêque aux prêtres d'aller demeurer dans les maisons dépendant de leurs bénéfices, et non dans celles des laïcs (4 mai). — Fol. 70. Expulsion de Pierre Roncynot, maître des étuves du Cygne, de sa femme, et de Claudine, sa concubine (8 mai). — Autorisation à Jean et Antoine d'Orsans, frères, et Jean de Pierrefontaine, écuyers, de faire interroger des témoins à Besançon dans le procès qu'ils ont contre les habitants de Vercel (11 mai). — Fol. 72. Plaintes des chanoines contre certains individus qui étaient allés, la veille, au cloître de Saint-Etienne et avaient brisé la chaîne de leur citerne (22 mai). — Fol. 73. Procession générale à Saint-Ferjeux (23 mai). — Fol. 71. Recommandation aux portiers « de non faire rudesse aux passans, ains gracieusement les interroger dont ilz viennent, où ilz vont, les envoyer conduyre en leurs logis, mesmes estrangiers, et en adverteir le plus prouchain gouverneur de la porte ». Ordre de n'exiger les « nicquetz de la porte » des charretiers qui transportent le vin ou le grain des gens d'église, que s'ils font les charois à prix d'argent, et non s'ils les font gratuitement. — Fol. 74 v°. Ordre aux « commandeurs » des bannières de présenter le guet, chaque soir, à un des gouverneurs. Création de commis chargés de placer le guet aux postes qu'il doit occuper de la fermeture des portes à leur réouverture, le lendemain matin. — Fol. 75. Rappel aux hôteliers des ordonnances qui les concernent (30 mai). — Fol. 76. Recommandation à Hubert Bartheaul d'avoir « à soy déporter de mal dire ou deviser synistrement du roy de France ne d'autres princes » (8 juin). — Fol. 80. Élection des vingt-huit. « Sainct-Quentin (Saint-Quentin) : Estienne Montrivel, Jehan Sauget, Michiel Monneur, Jehan Garnot. Sainct-Pierre (Saint-Pierre) : Estienne Yteret, Denisot Saige, Estienne Marlet, Thiebault Quiclet. Champmars (Chamars) : Anthoine d'Anvers, Claude des Potoz, Estienne Machepperrin, Regnault Escarrandet. Le Bourg : Anthoine Buzon, Jehan Petremand, Pierre Belin, Girard Parrenet. Battant : maistre Montrivel, Pierre Monstureul, Nicolas Nardin, Jehan Recy. Charmont: Pierre Richet, le viez, Pierre Pillot, Estienne de Sarre, Philibert Vitte ; Arennes (Arènes) : Pierre Chappuis, Pierre Nazey, Jaques Garnier, Girard Huot » (24 juin). — Fol. 81. Élection des gouverneurs par les vingt-huit. « Baptant (Battant) : Estienne des Potoz, Pierre Nardin. Charmont : Loys Mouchet, Pierre de Chaffoy. Arennes (Arènes): Jaques Bonvalet, maistre Guillaume Bercin. Sainct-Quentin (Saint-Quentin) : Lyenard de la Tour, maistre Richard Bercin. Sainct-Pierre (Saint-Pierre) : maistre Charles Prévost, Jehan Valiquet. Champ mars : Jaques Joffroy, Adriain Joffroy. Le Bourg : Symon Gauthiot, maistre Guillaume de Ferrières ». — Fol. 82 v°. Vœux présentés par les vingt-huit aux nouveaux gouverneurs, demandant : la suppression des nouvelles prescriptions relatives au guet et aux hôteliers ; la remise en pâturage des communaux acensés ; la réunion du métier des tanneurs et de celui des cordonniers; la remise de la gabelle des vins à l'ancien taux, de quatre gros par muid ; l'ouverture d'une carrière à proximité de la ville ; des réparations aux chemins; le jugement du procès de Jean Garnot (25 juin). — Fol. 84. Acquittement de Jean Garnot, l'un des quatre de la bannière de Saint Quentin, poursuivi par le procureur de la cité (30 juin). — Fol. 86 v°. Consentement accordé par les gouverneurs à une requête du chapitre de la Madeleine demandant à racheter de la ville les écoles qu'il lui avait autrefois vendues (8 juillet). — Fol. 87 v°. Défense à Richard Gurnel et Jean Guinchet, de « tuer chiens espagnolz, chiens de chasse, chiens bergerotz et de bouchiers, ne aussi chiens de gentilhommes » (11 juillet). — Fol. 89. Ordre aux Jacobins de sonner leur grosse cloche, matin et soir, en même temps que sonne celle de Saint-Pierre, afin que les portiers de la Porte

Taillée, qui ne peuvent entendre la cloche de Saint Pierre, soient avertis de l'heure de l'ouverture et de celle de la fermeture des portes. — Ordre aux marguilliers de Saint-Jean, de Saint-Pierre et de la Madeleine de sonner le couvrefeu, du 1er mars au 30 septembre à neuf heures, et du 1er octobre au dernier jour de février, à huit heures (16 juillet). — Fol. 93 v°. Clôture du compte de Jacques Barat, receveur du grenier à blé (7 août). — Fol. 95. Élection de filles pauvres qui recevront chacune 10 francs de dot, sur le prix de vente de la maison de Jacques Lochard, située près de l'église Saint-Pierre (13 août); Fol. 96. Commission chargée de recevoir les comptes de Jean Valiquet, receveur du grenier à sel (17 août). — Fol. 96 v°. Taxe du pain à cinq gros et demi par émine de farine. — Condamnation de quatre hommes de la dizaine de Louis Chassignet à dix sols d'amende, et de deux autres à la prison pour avoir désobéi à leur capitaine (21 août). — Fol. 99. Condamnation de Denis Tardyet, couturier, à soixante sols d'amende, « pour la malfasson d'une robe par luy faicte à Claudine d'Orchamps, femme Lyenard Lobet » (7 septembre). — Fol. 99 v°. Amodiation à Othenin Roussel, de Miserey, de la « paisson » du bois de Chailluz (9 septembre). — Fol. 106. Taxe du pain à six gros par émine. — Charge donnée à Simon Gauthiot et à Pierre de Chaffoy de « faire maisonner le poille et la chambre des comptes » de l'hôtel-de-ville. — Fol. 106 v°. Réclamation aux tanneurs de la somme de 120 livres qu'ils ont promis de payer, six ans auparavant, afin d'être exempts de « maisonner » à Chamars. Ordre aux tanneurs de Battant de laver leurs cuirs près de Citeaux, à Arènes, et de transporter lesdits cuirs sur des tombereaux avant le jour (19 octobre). — Fol. 107. Condamnation de Claude Codriset, couturier, à cent sols d'amende, « pour avoir acheter des soillées de vendange, contre la deffense faicte (23 octobre). — Fol. 107 v°. Commission chargée de « visiter les boys de la cité, et adviser les cartiers pour le chaulfaiges du commung de la cité » (27 octobre). — Fol. 109 v°. Défense de planter de nouvelles vignes. — Fol. 110. Division de la forêt de Chailluz en quatre quartiers, « et l'ung des cartiers sera habandonné pour le chaulfaige des citiens, qui y pourront copper tous boys par le pied, exceptez pomiers, poyriers et cerisiers, lesquelz sont deffenduz » (4 novembre). — Fol. iii v°. Présents de vin à la comtesse de Pont-de-Vaux, au président Marmier et à M. de Ray. — Indemnités aux propriétaires des vignes que l'on doit faire couper à Chamars pour élever l'hôpital des pestiférés. — Réparations à l'hôtel de ville (10 novembre). — Fol. 112. Taxe des vins de l'année; les hauts coteaux, à sept florins le muid; les moyens et les bas, à six florins (11 novembre). — Fol. 113. Autorisation accordée aux dames de Battant de prendre du bois pour leur chauffage à la forêt de Chailluz (16 novembre). — Fol. 114. Défense aux gens d'église, aux habitants de la rue Saint-Paul et à ceux de Bregille de prendre du bois à Chailluz « car lesd. boys de Chailluz sont seulement habandonnez pour les citiens » (19 novembre). — Fol. 120. Commission chargée de « faire édifier tant en murailles, charpenteries que aultres choses nécessaires, les deux corps d'hostel estans entre les deux salles de l'hostel consistorial, et parachever ce qu'est neccessaire pour la restauracion du grant vieulx corps où l'on souloit tenir le conseil... et semblablement avec lesd. corps, le poille de lad. cité (11 décembre). — Fol. 121. Lecture de « la depesche de Jehan Lambelin, député pour aller à Berne, Frybourg et Solorre » (16 décembre). — Fol. 128. Emprisonnement de Thierry Gignard, vigneron, banni pour dix ans quatre mois auparavant à Bregille où il est revenu célébrer ses noces (23 janvier 1329). — Fol. 129. Amodiation des moulins de Chamars à Girard Camus pour trois ans, moyennant quatre-vingts bichots de froment par an (24 janvier). — Fol. 130 v°. Charge de la distribution du sel donnée à Pierre Fremyot (30 janvier). — Fol. 131 v°. Commission nommée pour présider à la construction d'un hôpital qui sera élevé pour les pestiférés, à Chamars (1er février). — Fol. 133 v°. Défense de tenir des propos favorables à la secte luthérienne (17 février). — Fol. 137. Réception de Jacques Chambrier en qualité d'avocat de la cité (21 février). — Fol. 137 v°. Doléances des boulangers contre le poids de huit onces fixé pour les pains (23 février). — Fol. 140. Remercîments du clergé pour le zèle que manifestent les gouverneurs contre la secte luthérienne (10 mars). — Fol. 142. Serment

de Guillaume Fournier, dit Tallebot, de Dijon, cirier, reçu citoyen de Besançon (17 mars). — Fol. 142 v°. Ordonnance relative au commerce de la boucherie (19 mars). — Fol. 143 v°. Défense aux portiers de laisser entrer en ville des gens de guerre (27 mars). — Fol. 146. Condamnation de Jeanne Bedevolle, coupable d'avoir volé une bourse à la halle, à être « menée sur ung cuveaul devant la halle, ayant vielles bources au col, et y demeurera pondant le marché, et après sera envoyée bannye de la cité dix ans » (9 avril). — Procession générale des saints Ferréol et Ferjeux (11 avril). — Fol. 146 v°. Commission nommée pour veiller à la construction de la porte d'Arènes (12 avril). — Fol. 132. Condamnation de Marie Maistre à dix ans de bannissement « pour avoir copper bourses en la halle » (12 mai). — Fol. 132 v°. Injonction aux chanoines de la Madeleine d'avoir à faire sonner leur cloches « pour l'indisposition du temps » et à rendre à la ville le prix des écoles qu'elle leur a cédées (14 mai). — Fol. 154. Condamnation de plusieurs revendeuses à des amendes variées « pour avoir acheté victuailles en la cité, et revendu en icelle, contre les ordonnances » (21 mai). — Fol. 155. Commission chargée de dresser un état de tous les grains qui se trouvent dans la ville, « afin d'adviser moyen pour trouver ordre sur le froment que se vend dix gros l'émyne aujourd'hui » (22 mai). Fol. — 157. Mesures prises « pour survenir à la nécessité du peuple » causée par la disette de blé ; le pain restera au prix ordinaire, la cité se chargeant de dédommager les boulanger ; réduction du nombre des boulanger autorisés à vendre du pain blanc ; invitation aux personnes qui ont du blé à vendre de le réserver aux citoyens et de le céder à prix raisonnable » (25 mai). Fol. 158. Ordonnance relative à la boulangerie (26 mai). Fol. 160 v° Commission chargée de « faire mettre ordre en l'hospital du Sainct-Esperit (Saint-Esprit) de Besançon » (4 juin). — Fol 161. Carde de la clef « du Portuault en la bannière Sainct-Quentin (Saint-Quentin) » confiée à Renaud Burgilles (7 juin). — Fol. 162. Condamnation de Gérard Camus, amodiateur des moulins de Chamars, à 25 livres d'amende « pour avoir usé d'une faulse racle, vuydée ou mylieu, prins des coppes sans racler, et soy estre payé excessivement » (10 juin). — Fol. 162 v°. Envoi de députations à « madame la Grand-Maistresse » (femme de Laurent de Gorrevod) et à « mademoiselle de Grantvelle » (Nicole Bonvalot, femme de Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle), pour les remercier des bons offices rendus à la ville par leurs maris (12 juin). — Fol. 168. Election des vingt-quatre et des gouverneurs. « Sainct-Quentin (Saint-Quentin) : Quatres : maistre Jaques Chambrier, Estienne Montrivel, Michel Monneur, Jehan Garnot, — gouverneurs : Lyenard de la Tour, Jehan Sauget. Sainct-Pierre (Saint-Pierre) : Estienne Merlet, Thiebault Quiclet, Estienne Yteret, Denysot Saige, — maistre Charles Prévost, Jehan Valiquet. Champmars (Chamars) : quatres : Estienne Macheperrin, Regnault Escarrandet, Claude des Potoz, absent, Anthoine d'Anvers, présent, — gouverneurs : Jaques Joffroy, Adriain Joffroy. Le Bourg : Jehan Petremand, Anthoine Buzon, Pierre Belin, Girard Perrenet, — Symon Gauthiot, maistre Guillaume de Ferrières. Battant : Nicolas Nardin, Jehan Recy, absens, Pierre Monstureul, Guillaume Prestet, — Estienne des Potoz, Pierre Nardin. Charmont : quatres : Pierre Bichet, Pierre Pillot, Estienne de Sarre, Philibert Vitte, — gouverneurs : Loys Mouchet, Pierre de Chaffoy. Arenne (Arènes) : Pierre Chappuis, absent Pierre Nasel, Girard Huot, Thierry Arbilleur, Jacques Bonvallet, maistre Guillaume Bercin (25 juin). — Fol. 170. Refus par la majorité des gouverneurs de laisser prendre séance parmi eux Guillaume Bercin, docteur ès droits, et Jean Sauget, apothicaire, « à raison des parolles trop proterves et audacieuses par eulx hier eues aud. hostel consistorial, en présence d'aulcuns desdis soigneurs gouverneurs et de messrs les quatres des bannières, et afin à l'advenir à leurs moyens non avoir debat, ainstraicter en paix les affaires communq; de lad. Cité, et, en oultre, quant aud. Sauget, veue aussi et considérée la qualité de l'exercice de sond. Estat, non correspondant à celluy requis et nécessaire à gouverneur... ». — Fol. 172, Signification aux vingt-huit de la « résolution prise par les gouverneurs, et invitation à nommer deux nouveaux gouverneurs en remplacement de Bercin et de Sauget, ou à décider que, pour cette année, le gouvernement de la ville ne sera

confié qu'à douze personnes. (26 juin). — Fol. 174 v°. Vote des vingt-huit, confiant tout le gouvernement de la ville aux douze gouverneurs, autres que Guillaume Bercin et Jean Sauget, élus le 20 juin (28 juin). — Fol. 176. Nomination de visiteurs chargés de contrôler l'administration de l'hôpital du Saint-Esprit, « considéré le gros desordre et misérable norrissement des pouvres, maulvaise conduite de frère Thomas Michelot, maistre d'icelluy » (1er juillet). — Fol. 178. Réception de Claude de la Baume, baron de Mont-Saint-Sorlin, bailli d'Amont, en qualité de capitaine de Besançon (9 juillet). — Fol. 179 v°. Garde des clefs du trésor de la ville confiée à Charles Prévost, Simon Gauthiot et Adrien Jouffroy (9 juillet). — Fol. 182. Présentation par Nicolas Fèvre, chanoine de Besançon et aumônier du roi de Hongrie, de lettres de recommandation qui lui ont été données par ledit roi pour les gouverneurs, « pour luy assister envers messrs les doyen et chappitre de l'église dud. Besançon, touchant sa prébende ». — Présentation par François Bonvalot, trésorier de l'église de Besançon, de lettres de l'Empereur et du baron d'Autrey adressées à Thomas Michelot, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit, pour assurer audit Bonvalot la future succession de Michelot (23 juillet). — Fol. 183. Résolution prise par les gouverneurs de ne plus intervenir dans les provisions des bénéfices, mais de continuer à surveiller l'administration de l'hôpital du Saint-Esprit. — Fol. 183 v°. Présentation par les maître et religieux de l'hôpital du Saint-Esprit de Claude Buffet, en qualité de coadjuteur dudit maître (24 juillet). — Fol. 190. Taxe du blé à huit gros (13 août). — Fol. 190 v°. Inventaire des biens d'Etienne des Potots, écuyer, seigneur de Dampierre, co-gouverneur de Besançon, mort subitement (17 août). — Fol. 194. Annonce par le chapitre d'une procession générale qui se fera le dimanche suivant « pour la prospérité de l'empereur armé en Italie » (25 août). — Fol. 197 v°. Défense aux particuliers de garder chez eux des poids de plus de vingt cinq livres (27 août). — Fol. 198. Nomination d'une commission chargée de régler les difficultés qui se sont élevées entre la ville et Jean de la Palud, commendataire de Saint Paul (28 août). — Fol. 199 v°. Expulsion de tous les mendiants étrangers ; établissement d'une liste des pauvres de la ville. — Bannissement de Jean, fils de Colin le Maréchal, de Givet (31 août). — Fol. 203. Assemblée des notables avec les gouverneurs, décidant que les pauvres « seront marquez de la marque de la cité ». (7 septembre). Condamnation de Jean Guignol d'Avanne à soixante sols d'amende, pour avoir volé des pêches dans une vigne (15 septembre). — Fol. 207. Invitation adressée à Hubert Gentet, juge de la Régalie, de vaquer avec les commis des gouverneurs à la réparation des chemins hors les portes de la ville (23 septembre). — Fol. 209. Condamnation de Jacques Ladvocat, vigneron, « pour avoir battu la bonne femme maistre Thiebault Prevost, » à vingt sols d'amende, autant de dommages-intérêts, « et aux frais des barbiers » (1er octobre). — Fol. 210. Fixation des vendanges au lundi 11 octobre, pour l'intérieur de la ville, « jusques aux croix hors, les portes » et aux jours suivants pour les autres vignes (2 octobre). — Fol. 213 v°. Processions « afin prier Dieu deffendre la Crestienté de l'invasion de Soliman, turc, ayant desja occupé tout le roiaulme d'Hungrie et, comme l'on dit, tenant assiégié Vienne on Austrice » (17-18 octobre). — Fol. 215. Charge donnée à Simon Gauthiot et à Charles Prévost de représenter la ville aux obsèques de « feu monsieur le grant-maistre, messire Laurent de Gorvoz, chevalier, conte de Pont-de-Vaulx, mareschal de Bourgogne, baron de Marnay, bon et grand amy de la cité, qui trespassa à Barceloune le vie jour d'aoust dernier passé » qui se feront, à Brou, le 14 novembre (22 octobre). — Fol. 219. Quêtes pour la nourriture des pauvres (9 novembre). — Fol. 220. Taxe du muid de vin, « les haultz à dix florins, et les moyens et bas neufz florins » (11 novembre). — Fol. 220 v°. Charge donnée aux curés par le chapitre, de faire le dénombrement des pauvres avec les commis des gouverneurs (12 novembre). — Fol. 221 v°. Députation de Simon Gauthiot, seigneur d'Ancier, à Bourg, pour assister aux obsèques de Laurent de Gorrevod, qui se feroit le 21. (17 novembre). — Fol. 224. Promesse par le chapitre d'une aumône mensuelle de vingt francs au profit des pauvres (1er décembre). — Fol. 226. Procès criminel contre Pierre Godimey, bourrelier, « sur le fait

du larrecin des reliquaires de Jussey » (3 décembre). — Fol. 233. Taxe du vin de l'archevêque à cinq engrognes la pinte (5 janvier). — Fol. 237 v°. Approbation d'un tarif du prix des souliers, proposé par Jacques Coutecher, cordonnier (31 janvier). — Fol. 243. Charge donnée à Louis Doulx, d'administrer le grenier à sel (16 février). — Fol. 247 v°. Défense aux notaires de « faire charité au Temple ou ailleurs, ne aussi se assembler de nuyt ou faire insolence ». Mêmes défenses signifiées aux vignerons et aux maçons (16 mars). — Fol. 248. Serment prêté par Pierre Pillot, en qualité de substitut du procureur d'Amont (18 mars). — Fol. 250. Défense aux Jacobins d'admettre dans leur église la confrérie des vignerons, dite de Saint Vernier. — Défense aux chaussetiers de. « faire charité ». — Rénovation de la séparation du métier des chaussetiers et de celui des couturiers (23 mars). — Fol. 251 v°. Défense de jeter les eaux des sèches et harengs ailleurs qu'au Port des Cordeliers, dans la rivière (28 mars). — Fol. 253 v°. Réparations à la « maison de l'artillerie » (6 avril). — Fol. 256. Autorisation donnée au provincial des Carmes, de réformer le couvent de Besançon (22 avril). — Fol. 257 v°. Défense aux habitants de Morre de faire pâtruer leur bétail sur le territoire de Besançon (27 avril). — Fol. 260 v°. Réception de Guillemin de Menardières, jadis serviteur du connétable de Bourbon, et huissier de chambre de l'Empereur, en qualité de citoyen de Besançon (16 mai). — Fol. 264. Recommandations de l'Empereur et du roi de Hongrie en faveur de François Bonvalot, pour la commanderie de Saint-Antoine à lui disputée par Jean Joffroy, datées à Innspruck des 14 et 21 mai 1530 (4 juin). — Fol. 265. Condamnation de la femme de Henry de Bâle à faire amende honorable, pour avoir faussement accusé de vol, Jean Lambelin, secrétaire de la ville. — Commission chargée de la réforme des Cordeliers (8 juin). — Fol. 267. Protestations des notaires de l'officialité contre les entreprises du parlement de Dole attentatoires aux droits de l'archevêque. — Fol. 267 v° Taxe des salaires des gouverneurs, « quant ilz vont hors la cité, pour les affaires d'icelle, » à un florin d'or par jour, et de ceux des contrôleur, secrétaire et trésorier de la ville à un franc dans les mêmes circonstances (18 juin). — Fol. 270. Élection des vingt huit et des gouverneurs. « Saint-Quentin (Saint-Quentin) : me Jacques Chambrier, me Beranardin de la Fertey, Estienne Montrivel, Guillaume Montrivel, — Lyenard de la Tour, escuyer, me Jaques Chambrier, docteur es droiz. Saint-Pierre (Saint-Pierre) : me Jehan Guerard, Estienne Yteret, Jehan Marquis, Pierre Robelin, — Charles Prévost, escuyer, Denis d'Anvers. Champmars (Chamars) : Anthoine d'Anvers, Jehan du Champ, Estienne Macheperrin, Regnault Carrandet, Jacques Joffroy, Adriain Joffroy, escuyers. Le Bourg : Anthoine Ruzon, Jelian Pé-tremand. Pierre Belin, Pierre Bichet, — messire Nicolas Perrenot, chevalier, Symon Gauthiot, escuyer. Battant : Nicolas Nardin, Pierre Monstureul, Jehan Recy, Ylaire de Quenoiche, — messire Jacques Bonvalet, chevalier, Pierre Nardin. Charmont : Pierre Pillot, Estienne de Sarre, Philibert Vitte, Richard Burteret, — Loys Mouchet, Pierre de Chaffoy, escuyers. Arennes (Arènes) : Pierre Chappuis, Thierry Arbilleur, Jaques Garnier, Cathelin Perron, — Nicolas Boncompain, Jehan Petremand ». — Fol. 271. Conditions imposées par les notables aux gouverneurs par eux élus (23 juin). — Fol. 273 v°. Commission chargée d'assister Jean de la Palud dans sa prise de possession de l'abbaye de Saint-Paul. — Fol. 274, Institution de Pierre de Laissey en qualité de sergent d'honneur et de messager à pied de la ville. — Fol. 274 v°. Institution de Barthélémy Branchet, en qualité de concierge et geôlier de la ville (27 juin). — Fol. 273. Nomination d'Antoine Buson, marchand, à l'office de trésorier et receveur général de la ville (30 juin). — Fol. 273 v°. Nomination de Jean Guérard, docteur es droits, à l'office d'avocat de la ville (1^{er} juillet). — Fol. 277. v°. Bannissement de Jeanne Sergent et de Guillemette sa fille pour « avoir puis ung moys ençà desrobé à Saint-Claude ung ensancier d'argent ». — Autorisation de réunir les deux métiers de tanneur et de cordonnier, accordée à quiconque voudra se soumettre aux conditions proposées par Jacques Coutecher (2 juillet). — Fol. 281 v°. Procession générale aux Carmes (8 juillet). — Fol. 282. Réclamation aux chanoines de la Madeleine du prix des écoles par eux rachetés de la ville. Ordre aux mêmes

chanoines « de faire sonner les cloches de leur église pour l'indisposition du temps » (9 juillet). — Fol. 284. Lettres de Charles-Quint ordonnant aux gouverneurs d'attribuer à François Bonvalot la succession de Pierre Annallier, dernier maître de l'hôpital Saint-Antoine (14 juillet). — Fol. 286 v°. Défense à François Moingerdet, « à cause de la suspecte conversation » qu'il « a fait du passé ou couvent des dames de Battant, » d'approcher à cent pas dudit couvent et de « converser suspectement ailleurs avec lesd. dames » (13 juillet). — Fol. 287. Concession au concierge de l'hôtel de ville, Barthélémy Branchet, des « treilles, prez et arbres estans ou pourpris dud. hostel consistorial, ensemble des treilles et aultres arbres qu'il y pourra édifier » (18 juillet). — Fol. 290. Défense d'acheter du froment ou de l'avoine pour revendre ou pour faire provision, au delà de ce qui est nécessaire à chaque ménage pour une semaine. — Fol. 291. Autorisation à tous, citoyens ou étrangers, d'amener et de vendre dans la ville du vin ou de la vendange, en payant par muid, deux gros pour la vendange et quatre gros pour le vin (27 juillet), — Fol. 293 v°. Commission chargée de faire l'inventaire des biens des Frères Mineurs (11 août). — Fol. 297. Éloge funèbre de Philibert de Chalon, prince d'Orange, vicomte et maire de Besançon, tué devant Florence le 3 août. Charge donnée à Simon Gauthiot et Denis d'Anvers, de porter les condoléances de la ville à la princesse d'Orange, sa mère, qui se trouve à Nozeroy (17 août). — Fol. 302. Gages de cinquante francs par an accordés à Louis Doulx, receveur du sel, au lieu des trente francs qu'il percevait auparavant, en récompense de son zèle (2 septembre). — Fol. 304 v°. Défense aux portiers de laisser pénétrer en ville les mendiants étrangers. Demande d'un secours pour les pauvres, aux gens d'église. Ordre de dresser une liste des pauvres de chaque bannière (15 septembre). — Fol. 307 v°. Condamnation de Hubert Picard, cordonnier, à dix livres d'amende, « pour avoir fait faire obligation usuraire sur Jaques Brenier, de Nancray » (23 septembre). — Fol. 311. Invitation des gouverneurs aux obsèques du prince d'Orange, qui se feront à Lons-le-Saunier, le 17 ou le 18 octobre (3 octobre). — Fol. 312. Défense à Carrandet, « hoste de la Croix d'or, en la rue Saint-Vincent » de laisser « jouer es dez, cartes ou aultres jeu de sort » dans son hôtel (6 octobre). — Fol. 312 v°. Condamnation de Nicolas Belpied, boucher, à soixante sols d'amende, « pour avoir tenu char de brebis sur son banc avec celle de mouton » (7 octobre). — Fol. 314 v°. Offre par le clergé d'une aumône de cinquante francs par mois, « pendant que la nécessité requerra norrir et alimenter les pouvres » (11 octobre). — Fol. 318. Nouvelle offre, par le clergé, de soixante dix francs par mois, pour la nourriture des pauvres (24 octobre). — Fol. 321. Nomination de Jean Millet, de Mouthier-Haute-Pierre, « papelier », à l'office de portier de la porte de Malpas (8 novembre). — Fol. 322. Taxe de tous les vins de l'année, à douze florins le muid (11 novembre). — Fol. 323. Établissement des « rolles des sept bannières sur les contribucions charitables pour le norrissement des pouvres (15 novembre). — Fol. 326 v°. Consultation prise par les bourgeois de Neuchâtel, auprès des gouverneurs de Besançon, au sujet de procès pendant devant eux entre le chapitre de Neuchâtel et « maistre Guillaume Farellus » (21 nov.) — Fol. 334 v°. Demande de secours pour les pauvres de l'hôpital Sainte Bride (10 décembre). — Fol. 340. Déclaration des officiers de l'archevêque portant qu'il n'y a pas de vin à taxer cette année, « en la volte monseigneur l'arcevesque,... causant la stérilité de lad. Année et dernières vendanges » (5 janvier 1531). — Fol. 345 v°. Doléances de Claude Buffet, maître de l'hôpital du Saint-Esprit, sur la pauvreté de son hôpital (1er février). — Fol. 349. Nomination de Nicolas du Bois, cordonnier, à l'emploi de « maistre des soilloz de la cité » (25 février). Réception de Louis Lardot, de Dijon, faisant « moustarde et vinaigre » comme citoyen de Besançon (28 février). — Fol. 353. Amende de cinquante livres prononcée contre les barbiers, pour ne pas avoir présenté l'un d'eux, ainsi qu'il leur avait été ordonné, comme successeur éventuel de Jean le Goy, barbier de la peste (11 mars). — Fol. 354 v°. Bannissement de Vuillemot Brouhat et de sa femme, « à cause de malqueraige qui faisoient en leur maison » (17 mars). — Fol. 355 v°. Envoi de Jean Pétremand en Flandre, auprès de l'empereur (22 mars).